

« Je fais la même déclaration. »

Signé : Berlié, Drivot, et les officiers municipaux Jacob, Richard, Carteron.

Signé en outre par Bernard, Giraud, et Dumanoir qui certifient l'exactitude des faits.

(Extrait du dossier de la Commission révolutionnaire de Lyon.)

*13 janvier 1794.* — Makau, résident français à Naples, avait écrit au cardinal Zelada, secrétaire d'état à Rome, pour faire reconnaître la République Française par le Pape et pour faire placer les armes de France dans les vingt-quatre heures.

Cette sommation fut présentée par La Flotte, officier de marine, et par Hugon de Bassville, secrétaire de légation à Naples, qui n'avaient pas de caractère officiel. Ils traversaient le Corso et avaient des cocardes officielles tricolores. Le peuple crie : vive le Pape, et dans une émeute assassine Hugon de Bassville qui meurt le lendemain.

Ce meurtre donna lieu, plus tard, à une indemnité payée par le Pape, et dont Chinard reçut une portion.

*Le 30 pluviôse an II (18 février 1794).* — La déclaration suivante fut faite en faveur de Chinard :

« Je certifie MOIT Jean Francoit Bernard *marbrie quait* Le Peletier *meson de lopital* n° 6 avoir *antandut* de *lat* parole de Chinart *apre* une *lon* conversation le 27 *juillie* *vieut* *setile* *at* 9 *eubeure* du soir *devan* la boutique de Jore *lesbeniste* que s'il le *savet* que BIROTOT et SACHE (Chasset) *ainduiset* la ville au *erreur* que *sesere* *luit* quil *luit* *portere* le *cou* de la mort pour faire *trionfer* la *republique*.